

Unité départementale du Loiret
3, rue du carbone
45072 ORLÉANS CEDEX 2

ORLÉANS, le 26/01/2023

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 16/01/2023

Contexte et constats

Publié sur



Colis Privé

LE CHEMIN DE POUPRY ZI DU MOULIN
45410 Artenay

Références : 44/2023
Code AIOT : 0100012695

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 16/01/2023 dans l'établissement Colis Privé implanté LE CHEMIN DE POUPRY ZI DU MOULIN 45410 Artenay. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Actions nationales 2022, Site voisin d'un établissement SEVESO, Bande des 100m.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- Colis Privé
- LE CHEMIN DE POUPRY ZI DU MOULIN 45410 Artenay
- Code AIOT : 0100012695
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

L'entreprise Colis Privé est une messagerie, qui réceptionne, trie et renvoie les colis à fréquence journalière.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- Actions nationales 2022, Site voisin d'un établissement SEVESO, Bande des 100m.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Madame la Préfète; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Bande des 100m établissement SEVESO	Code de l'environnement du 12/04/2022, article R.515-90	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Les constats relevés lors de cette inspection figurent dans le tableau ci-dessous.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Bande des 100m établissement SEVESO

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 12/04/2022, article R.515-90
Thème(s) : Autre, Actions nationales 2022, Site voisin d'un établissement SEVESO
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : [...] Lorsque le préfet dispose d'informations complémentaires à celles fournies par l'exploitant, en ce qui concerne l'environnement immédiat de l'établissement, il met ces informations à la disposition de l'exploitant. Ces informations comprennent, lorsqu'elles sont disponibles, les coordonnées d'établissements voisins, sites industriels, zones et aménagements. [...]
Constats : Pas d'écart constaté.
Observations : Le site a une activité de messagerie de colis. Il est composé de bureaux et d'un hangar attenant dans lequel s'effectue la réception, le tri et le départ des colis. En fin de journée et en fonctionnement normal l'entrepôt est vide. Il peut subsister un stock de palettes en fin de journée. L'exploitant doit veiller à maintenir ce stock sous le seuil de classement ICPE au titre de la rubrique 1532. L'exploitant confirme la présence d'une ancienne station de distribution de carburant sur le site. Selon ses déclarations, cette station liée aux anciennes activités sur le site n'est plus utilisée depuis qu'il a repris le baille des locaux. Il n'a pas d'information sur la situation des cuves et le fait que celles-ci ont bien été inertées. L'exploitant doit se rapprocher de son bailleur pour s'assurer de la bonne mise en sécurité de ces équipements. Enfin le site dispose de 2 zones de charge pour des chariots à batterie conventionnelle acide-plomb. L'inspection relève que les puissances de charge cumulées restent inférieures au seuil de la rubrique 2925. L'entrepôt est situé à une distance d'éloignement d'environ 100 m de l'établissement relevant du statut Seveso, et aucune zone de stockage en extérieure n'est constatée au droit du site Colis Privé. De fait, le site Colis Privé ne présente pas de risques d'agression sur le site SEVESO voisin.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet